EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021
L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :
Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LA GESTION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET ALSH SUR LA COMMUNE DE LES EGLISOTTES ET CHALAURES

Sur proposition de Monsieur Alain JAMBON, Vice-président en charge des marchés publics,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,
Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5215-27,
Vu les articles L.2113-6 à 8 du Code de la commande publique relatifs à la constitution de groupement de commandes,

Considérant la nécessité pour la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) et la commune de Les Eglisottes et Chalaures de lancer un marché public portant sur le choix d'un gestionnaire unique pour la gestion des services d'accueil de loisirs associés à l'école (périscolaire - ALAE) et d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) au sein du groupe scolaire de la commune de Les Eglisottes et Chalaures situé au 42, avenue Victor-Hugo,

Considérant que la constitution d'un tel groupement de commandes implique l'approbation du principe de sa constitution, d'en désigner La Cali comme coordonnateur et l'approbation de sa convention constitutive,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**62** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de la constitution d'un groupement de commandes portant sur le choix d'un gestionnaire unique pour la gestion des services d'accueil de loisirs associés à l'école (périscolaire - ALAE) et d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) au sein du groupe scolaire de la commune des Eglisottes et Chalaures ;

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Cali comme coordonnateur et habilitant le président à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention constitutive et de prendre toute décision concernant son exécution et ses éventuels avenants.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde